

## COMMUNE DE CAVILLARGUES

**6ème DELIBERATION DE LA SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023 à  
20H30****Matière de l'acte : FINANCES LOCALES****Nature de l'acte : 7.10 Divers**

Nombre de membres:

En exercice: 15

Présents : 11

Votants : 11+ 4 procurations

Date de convocation

Le 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Et le jeudi dix-neuf octobre à vingt heure trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : NADAL Laurent, PLUTINO Antoine, GAS Joëlle, LAVASTRE Norbert, REBOULET Franck, TOLETTI Patrick, DOSE Nathalie, FRENE Éric, FRAC Valérie, MATHIEU Pierre, BERTRAND Michèle.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : FANTON Pascale procuration GAS Joëlle, JUSTAMOND Mireille procuration FRAC Valérie, JALLIFFIER-ARDENT Catherine procuration NADAL Laurent, ARNAUD Jérôme procuration LAVASTRE Norbert

FRAC Valérie est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

**Objet : Admissions en non-valeur de titres de recettes du budget de la commune**

Le Maire expose à l'assemblée :

La Trésorerie Principale de Bagnols-sur-Cèze présente un relevé de 11 créances inférieures à 100 € pour un total 182,11 €, sur 2023 annexé à la présente délibération. Ces sommes correspondent à des impayés de factures d'eau et d'assainissement qui ne seront jamais honorées.

Suivant au relevé du Trésorier de Bagnols-sur-Cèze et avec son accord, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler ces créances sur l'année 2023 d'un montant total de 182,11 €, sur le budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur d'un montant de 182,11 € établi sur le budget de la commune (relevé de la Trésorerie de Bagnols sur Cèze en annexe).
- **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses à l'article 6541 au budget de l'exercice en cours de la commune.

Ainsi fait les jour, mois, ans susdits.

Envoyé en préfecture le 20/10/2023  
Reçu en préfecture le 20/10/2023  
Publié le  
ID : 030-213000763-20231019-D2023\_059-DE



Le Maire  
NADAL Laurent

D2023-059

*Faire  
Deliberer.*

Exercice 2023

Numéro de la liste : 6262290132

11 pièces présentes pour un total de 182,11

Référence N° ordre	Imputation Code Service	Nom du récepteur p Etab. Geo	Montant restant Motif de l Observati
T-716374	3588--	ALDERSHEA3	0,54 Poursuite
T-716374	1588--	ALDERSHEA4	0,3 Poursuite
T-716374	4588--	ALDERSHEA1	55,2 Poursuite
T-716374	2588--	ALDERSHEA2	2,02 Poursuite
T-716374	4588--	ALDERSHEA1	60,7 Poursuite
T-716374	1588--	ALDERSHEA4	1,09 Poursuite
T-716374	3588--	ALDERSHEA3	2,03 Poursuite
T-716374	2588--	ALDERSHEA2	7,07 Poursuite
T-716374	1588--	HENDRICEA1	53 Poursuite
T-716375	1588--	SABRAN EA1	0,15 Poursuite
T-491688	1--	UGAP AG 302	0,01 Poursuite
		TOTAL	182,11